

Un coup dur pour l'insertion sociale

Le Département a supprimé son aide financière à l'action logement transitoire accompagné.

Par Christophe Berger | Publié le 16/06/2017



L'APREMIS et l'APAP, deux associations spécialisées dans l'insertion sociale, ont subi un véritable coup dur financier en début d'année. Le Conseil départemental a décidé d'abandonner la subvention au titre du logement transitoire accompagné.

Pour l'APREMIS (Accompagnement, prévention, réflexion et médiation pour l'insertion sociale), cette décision provoque une baisse annuelle de 200 000 euros de subventions, alors que son budget avoisine les 950 000 euros. Pour l'APAP (Association Picarde action préventive), la diminution tourne autour de 40 000 euros.

Résultat : ces deux structures qui œuvrent en faveur des mal logés et dans la lutte contre l'exclusion sur l'ensemble de la Somme doivent revoir leurs ambitions à la baisse.

L'APREMIS dispose de 95 logements dans le département, destinés à des personnes en difficulté, et l'APAP une vingtaine. Des logements temporaires qui permettent d'héberger une personne ou une famille quelque temps, dans l'attente d'une stabilisation de sa situation. « *Pendant cette période, elles sont nécessairement accompagnées par un travailleur social qui va les aider à faire le point et à trouver toutes les réponses à leurs difficultés* », souligne Yannick Anvrouin, le directeur de l'APREMIS.

Depuis une vingtaine d'années, l'APREMIS, dont le siège est situé rue de Sully à Amiens, bénéficiait d'une subvention du Département dans le cadre de cette action. Mais le Département considère que cette action relève de l'État, et comme il doit en plus faire face à une baisse des dotations, l'heure des économies a sonné.

« Ce sont autant de familles en difficulté qui vont perdre une solution d'hébergement »

Étienne Demangeon

Ce qui a de lourdes conséquences pour ces associations. L'APREMIS doit donc réduire le nombre de logements mobilisables de moitié, et donc de ménages accompagnés en 2017. *« Ce sont donc autant de familles en difficulté qui vont perdre une solution d'hébergement et d'accompagnement. Cela pèsera forcément sur le dispositif départemental d'urgence mais aussi sur les dispositifs d'aide à l'enfance avec de probables placements d'enfants consécutifs à l'absence de solution d'hébergement stable de leur mère ou de leurs parents »*, poursuit Étienne Demangeon, le président de l'APREMIS.

À ce jour, plus de 40 familles sont en attente d'un accueil et les délais d'attente seront de l'ordre d'un an. Malgré la perte budgétaire équivalente à trois postes de travail, l'APREMIS n'a pas eu recours aux licenciements économiques, mais il a dû revoir toute son organisation. Un coup dur aussi pour le président de l'APAP, Patrice Eloy. *« Nous sommes deux associations qui faisons l'effort de travailler sur l'ensemble du département. Et nous voilà fragilisés dans cette démarche qui était pourtant en phase avec les préoccupations du Conseil départemental »*.

Avant d'ajouter : *« Nous sommes bien conscients que le Département a des difficultés financières. Mais le problème, c'est qu'on a des missions à assurer. Comment fait-on maintenant sachant qu'il y a toujours des besoins ? Il faut maintenir ce service qui est utile et qui n'a jamais été remis en cause par le passé »*

CHRISTOPHE BERGER